THE CANADIAN BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Le 4 juillet 2013 **[TRADUCTION]**

Monsieur Michael Snaauw
Sous-commissaire
Direction générale des services aux contribuables et de la gestion des créances
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Objet : La rémunération considérée comme revenu découlant d'un travail indépendant

Monsieur le sous-commissaire,

Je vous remercie de votre lettre en date du 14 juin 2013, en réponse à notre lettre du 10 janvier 2013 portant sur les versements de cotisations au Régime de pensions du Canada quant à la rémunération de l'exécuteur. Je vous écris pour clarifier la situation étant donné que votre lettre ne répond pas tout à fait aux questions que nous avions voulu soulever dans notre lettre.

En effet, les questions soulevées dans notre lettre de janvier ne l'ont pas été du point de vue des avocats agissant à titre d'exécuteurs. Notre préoccupation concerne plutôt les cas où un simple citoyen, agissant à titre d'exécuteur, est requis de verser des cotisations au Régime de pensions du Canada pour la rémunération touchée en tant qu'exécuteur, faute de quoi un certificat de décharge lui est refusé.

Comme indiqué dans notre lettre de janvier, la succession n'est pas un employeur. L'exigence de retenir les versements de cotisations au Régime de pensions du Canada pour un exécuteur comme condition de délivrance du certificat de décharge s'applique lorsque la personne défunte était un employeur et non à la rémunération de l'exécuteur. Le certificat de décharge devrait être délivré sans que des versements de cotisations au Régime de pensions du Canada soient exigés quant à la rémunération de l'exécuteur. Ceci n'est pas ce qui ressort de la lecture de votre lettre avec référence au Guide de l'employeur T4001.

Peut-être vaudrait-il mieux organiser une rencontre en personne ou par téléphone avec vous et les représentants des services des décisions. Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer bientôt.

Veuillez agréer, Monsieur le sous-commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

(Original signé par Rebecca Bromwich au nom de Cynthia Hiebert-Simkin)

Cynthia Hiebert-Simkin
Présidente, Section nationale des testaments, successions et fiducies

500-865 Carling Avenue, Ottawa, ON, Canada K1S 5S8
tel/tél : 613.237.2925 | **toll free/sans frais** : 1.800.267.8860 | **fax/téléc :** 613.237.0185 | **info@cba.org** | **www.cba.org**